



- Commission Régionale de l'Arbitrage -
Réunion Mailing du 07/07/2018
Procès Verbal n°2 - Saison 2018-2019

Président : Mr PHILIPPE BOMBART

Ont participé : Mr DANZ, JANNOT, DESANTE, VASSE, MERESSE, BLONDEL, AIMAR, BOMBART, MOKHTARI, TOUSART.

N'ont pas répondu et donc n'ont pas participé : Mr GENDRE, BOURLAND, MARTIN et Mme BRASSART

Divers

✕ **Positionnement des membres de CRA au regard des écrits de 3 arbitres : MM. CAPRON, DEPREZ et HALLEUR.**

La C.R.A est sollicitée par voie télématique conformément au RI en date du 07/07/18 pour statuer sur les suites à donner aux écrits (mails) envoyés par MM. CAPRON, DEPREZ et HALLEUR en date des 21, 22 et 28/06/18.

La majorité des membres de la C.R.A (9 pour, 1 abstention et 4 non-participation) a décidé de demander au Conseil de Ligue de saisir la Commission de Discipline afin d'étudier la situation de MM. CAPRON, DEPREZ et HALLEUR, conformément au statut de l'arbitrage, concernant leurs écrits visant à remettre en cause le fonctionnement de la C.R.A, la crédibilité, l'honnêteté et la probité de certains membres et observateurs de ladite commission.

✕ Le présent PV est validé par mailing le 11/07/2018.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de la Ligue de Football des Hauts-de-France dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée (voir procédure article 126 du règlement particulier de la Ligue des Hauts-de-France)

**Le Président de la C.R.A,
Philippe BOMBART**